

**AR Prefecture**

063-256301375-20250709-DBS20250704-DE  
Reçu le 16/07/2025  
Publié le 16/07/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20250704

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 juillet à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 02/07/2025.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – ROUGHEOL – BONNET - SABY - DUMAS – PERRIN - GIDEL – Mme GIRAUD.

**Nombre de membres** : en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 10

**Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet : Marché Public : Logiciel pour le Centre de Ressources Territorial  
(CRT)**

Le Président informe les membres du bureau que le déploiement du Centre de Ressources Territorial nécessite de disposer d'un logiciel dédié à même d'en gérer l'activité.

Ainsi, une consultation a été lancée via la plateforme de dématérialisation des marchés publics le 18 juin 2025. Le cahier des charges encadrant cette consultation figure en annexe de la présente délibération.

La date limite de dépôt de offres ayant été fixée au 7 juillet 2025, une présentation des offres reçues est faite en séance.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

**DECIDE** : au vu du résultat des offres dont le tableau récapitulatif est annexé ci-après, de retenir l'offre de la société MOVE IN MED pour un montant total de 17 040 € TTC, dont 8 400 € TTC pour le paramétrage et la formation et 8 640 € TTC d'abonnement annuel.

**DIT** : que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 du CRT.

**AR Prefecture**

063-256301375-20250709-DBS20250704-DE  
Reçu le 16/07/2025  
Publié le 16/07/2025

**AUTORISE** : le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

**Marc GIDEL**



Le Président,

**Boris SOUCHAL**



AR Prefecture

063-256301375-20250709-DBS20250704-DE  
Reçu le 16/07/2025  
Publié le 16/07/2025

**SMAD**  
des Combrailles

MARCHE A PRODEDURE ADAPTEE

**Logiciel de gestion du Centre de Ressources  
Territoriales pour les personnes âgées  
et prestations complémentaires**

**CAHIER DES CHARGES**

**REMISE DES OFFRES : 07/07/2025 à 12h00**



SMADC  
Maison des Combrailles  
2 Place Raymond Gauvin. BP 25  
63390 SAINT-GERVAIS-D'Auvergne  
[smadc@combrailles.com](mailto:smadc@combrailles.com)

**AR Prefecture**

063-256301375-20250709-DBS20250704-DE  
Reçu le 16/07/2025  
Publié le 16/07/2025

## **SOMMAIRE**

- 1. Présentation du contexte**
- 2. Objet du marché**
- 3. Description des prestations attendues**
- 4. Eléments financiers**

Reçu le 16/07/2025

Publié le 16/07/2025

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) regroupe et fédère 99 communes rurales (représentant environ 48 000 habitants) du département du Puy-de-Dôme.

Il intervient dans de multiples domaines : développement économique, agricole, urbanisme, culture, santé, tourisme, informatique, etc...

Le SMADC porte également des services médico-sociaux à savoir un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), une équipe spécialisée Alzheimer (ESA) et une Plateforme d'aide et de répit pour les aidants familiaux (PFAR).

Le SMADC est également signataire d'un Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes qui donne une stratégie globale en matière de d'accès aux soins et aux services médico-sociaux sur le territoire des Combrailles, ainsi que le déploiement d'actions de prévention.

En 2024, le SMADC a répondu à un appel à projet de l'ARS portant sur la création d'un centre de ressources territorial et a reçu un avis favorable pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Le Centre de Ressources Territorial (CRT) vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles.

Sur le territoire des Combrailles, la candidature est portée par le SSIAD des Combrailles (service porté par le SMADC) en partenariat avec l'ensemble des Ehpad du territoire, soit 13 établissements ainsi que des services à domicile et autres partenaires du territoire : CLIC, HAD, DAC, CD63, CH...

La mission du CRT comporte 2 volets :

- Volet 1 : une mission d'appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisés ou de locaux adaptés), afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.
- Volet 2 : une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'Ehpad.

**Le présent cahier des charges, vise à présenter les attentes du CRT des Combrailles concernant un logiciel de gestion des activités du CRT et les services de maintenance, d'assistance et de formation.**

## 2. OBJET DU MARCHÉ

Le SMAD des Combrailles est le maître d'ouvrage de cette opération, en tant que porteur du Centre de Ressource Territorial.

Le marché concerne d'une part les prestations de fourniture d'un logiciel de gestion du service CRT, et d'autre part les prestations de maintenance, d'assistance et de formation.

Le marché débutera au 15 juillet 2025 et sera conclu pour une période 3 ans, soit jusqu'au 14 juillet 2028.

## 3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Le candidat devra proposer au SMADC une solution logicielle répondant aux objectifs suivants.

**3.1 - Gestion d'un fichier bénéficiaires** comprenant les informations administratives du patient, son entourage familial, social et professionnel (présence de services d'aide, infirmier, associatif, autre) ainsi que sur son projet de vie habitudes, ses désirs, ses refus...). Ce fichier patient est transversal au CRT (Volets et 2). Il permettra de recueillir toutes les informations utiles pour connaître l'environnement de la personne et son parcours.

Un filtre permettant de proposer les solutions les plus appropriées en termes d'activités ou de ressources professionnelles serait une fonctionnalité utile. A mesure que les données relatives à un bénéficiaire sont saisies, le logiciel serait susceptible de formuler des propositions selon les activités et ressources saisies auparavant sur les volets 1 et 2 du CRT.

### 3.2 - Plus spécifiquement sur le volet 1 du CRT

Le logiciel devra prévoir un espace permettant de saisir et de recenser l'ensemble de activités mobilisables au titre du volet 1 (par la care manager du CRT mais aussi selon des conditions de droits d'accès par des partenaires du CRT).

Cet espace doit préciser a minima par activité : le partenaire dispensant l'activité (EHPAD, SAD, CLIC et autre), la localisation, les jours et horaires ainsi que les conditions de mobilisation et d'accès (nombre maximum de personne par action, le coût pour le CRT, le coût pour le bénéficiaire), la possibilité d'adjoindre un document type fiche de liaison (lien entre le CRT et le partenaire porteur de l'action, et enfin les inscriptions aux activités.

La possibilité de créer un lien automatique sur le planning du bénéficiaire et un outil d'information au patient serait utile.

Il devra être possible d'en extraire une visualisation globale de l'offre d'activité du volet 1, mais aussi une visualisation plus précise explicitant par activité l'ensemble des données saisies.

Il devra également être possible d'en extraire un calendrier au jour le jour permettant de lister les activités mobilisables, des inscriptions des bénéficiaires sur les activités choisies avec leurs modes de transports et les adresses afin de faciliter l'organisation

### 3.3 - Un espace de gestion pour le panier de service du volet 2

Cet espace doit permettre de gérer l'offre de prestations que le CRT dispose pour les bénéficiaires pris en charge dans le cadre du volet 2. Par prestations, les informations attachées aux conditions de leurs déploiements doivent pouvoir être saisies (établissements fournissant les prestations, tarif, conditions horaires et de calendrier...).

En complément, cet espace doit permettre de gérer la file active des bénéficiaires pris en charge par le CRT. Concrètement cela doit permettre le suivi de la coordination renforcée assurée par le CRT et la mobilisation des ressources pour chacun des bénéficiaires, de gérer l'ensemble des interventions à domicile sur la base d'un annuaire et d'un calendrier partagé. Cet espace doit également permettre des échanges entre acteurs impliqués dans le suivi de bénéficiaires.

En outre un accès sécurisé aux informations du bénéficiaire pour certains professionnels doit être possible afin de fluidifier la circulation de l'information.

Enfin, le logiciel doit intégrer la possibilité de suivre les bénéficiaires grâce à des outils connectés.

### 3.4 - Assistance technique auprès des utilisateurs du logiciel

Le prestataire doit proposer un service de support technique qui répondra : assistance téléphonique et portail de ticket incident en indiquant les jours et heures de disponibilité, et les temps de réponse sur lesquels il s'engage ainsi que le suivi qui est fait des réponses.

### AR Prefecture

Le prestataire peut proposer deux niveaux d'assistance technique, le premier dit de niveau 1 pour des questions et problèmes courants d'utilisation de fonctionnalités, ou tout autre problème non bloquant et non pénalisant pour le CRT, et le second dit de niveau 2 pour des problèmes bloquant l'utilisation du logiciel.

Pour chacun de ces deux niveaux le prestataire devra décrire les modalités d'assistance et leurs conditions : modalités pratiques de mobilisation, horaires et jours de permanence, délais de prise en charge et de résolution des problèmes...

#### 3.5 - Formation des utilisateurs :

Il est demandé de chiffrer une prestation de formation pour 2 à 3 personnes utilisatrices du logiciel. La proposition devra préciser le calendrier de déploiement de cette formation, les modalités pratique et la durée.

#### 3.6 - Gestion des droits d'accès :

La proposition devra décrire les conditions de gestion des droits d'accès au logiciel et aux données. Le SMADC souhaite un accès complet, mais aussi permettre la possibilité d'un accès en consultation ou saisie pour certains éléments aux partenaires du CRT. Les conditions pratiques de la gestion de ces droits devront être décrites.

En outre, le prestataire devra expliquer en quoi les solutions techniques répondent aux prescriptions et obligations en matière de réglementation de protection des données personnelles.

## 4. ELEMENTS FINANCIERS

Le candidat devra établir son offre en distinguant clairement les tarifs pour chacun des composantes de la prestation. Ces tarifs devront également être établis par année et globalement sur la période de déploiement de la prestation.

Le candidat devra fournir un devis le plus précis possible.

**AR Prefecture**

063-256301375-20250709-DBS20250704-DE  
Reçu le 16/07/2025  
Publié le 16/07/2025



**AR Prefecture**

063-256301375-20250709-DBS20250704-DE  
Reçu le 16/07/2025  
Publié le 16/07/2025